



MEMBRES DU CE

Objectifs

- ▶ Permettre aux membres du CE de jouer pleinement leur rôle, après la loi du 5 mars 2014, par une connaissance approfondie de leurs attributions et des moyens qui leur sont alloués
- ▶ Clarifier les droits et obligations du Président et des membres du CE, après la loi du 5 mars 2014
- ▶ Mettre en perspective les complémentarités des missions du CE avec celles des autres IRP

Public

- ▶ Toutes personnes membres d'un Comité d'Entreprise

Notre + pédagogique

- ▶ La méthode pédagogique est essentiellement participative et interactive, elle favorise le partage d'expériences et de questions opérationnelles soulevées par les participants.
- ▶ Les apports sont théoriques et pratiques : alternance d'apports théoriques et d'exercices pratique

Dates et durée

2 jours **2016 : 23 et 24 mai • 26 et 27 septembre
21 et 22 novembre**

Horaires

9h00 - 17h00

Lieu*

IFA DELOROZOY

7 avenue des Trois-Peuples
78180 Montigny-le-Bretonneux
St Quentin-en-Yvelines
Parking gratuit à disposition

ESSYM

44 rue Patenôtre
78120 Rambouillet
Parking gratuit à disposition

**Selon inscriptions*

Coût/stagiaire

990 € net de taxe

Support pédagogique
et pauses-café inclus.

ESSYM

ECOLE SUPERIEURE
DES SYSTEMES
DE MANAGEMENT

une école de la



Programme

1/ Le CE et les autres acteurs du dialogue social

- ▶ Comprendre les conditions de sa mise en place
- ▶ Distinguer les missions du CE et celles des autres instances élues ou désignées (DP, DS, CHSCT, CCE...) et mettre en œuvre une logique de complémentarité

2/ Le fonctionnement du CE - en pratique après la loi du 5 mars 2014

- ▶ Calcul, utilisation, modalités et périodicité de versement, placements possibles en cas d'excédent budgétaire
 - le budget de fonctionnement
 - le budget des activités sociales et culturelles
- ▶ Distinguer les possibilités d'utilisation de l'un et l'autre budget et les optimiser

3/ Maîtriser les attributions du CE

- ▶ Les attributions d'ordre économique et la représentation auprès du conseil d'administration
- ▶ Les attributions d'ordre professionnel
- ▶ Les attributions d'ordre social

4/ Gérer les moyens alloués

- ▶ Le crédit d'heures
- ▶ Le recours aux experts
- ▶ Les facultés de prises de contact, déplacements et communication
- ▶ Les budgets du comité et leur gestion
- ▶ La mise à disposition de locaux
- ▶ Faire progresser le fonctionnement du CE
- ▶ Valider la composition du CE et le rôle respectif de ses membres
- ▶ Formaliser le règlement intérieur du CE
- ▶ Assurer la tenue des réunions
- ▶ Négocier l'ordre du jour et rédiger le PV
- ▶ Délibérer, décider, donner un avis
- ▶ Améliorer le déroulement pratique des réunions

5/ Les droits et devoirs des membres du CE - après la loi du 5 mars 2014

6/ La responsabilité civile et pénale du CE

Bilan de la journée et évaluation de la formation

Cette formation a retenu votre intérêt, vous souhaitez vous inscrire :
remplissez le bulletin d'inscription joint à cette fiche et renvoyez-le au **Service Formation Continue**.

Par courrier :

IFA DELOROZOY
7 avenue des Trois-Peuples
Montigny-le-Bretonneux
78067 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

Par mail :

formationcontinue@essym.fr

Pour plus d'information :

01 30 48 80 88
www.essym.fr
www.ifa.delorozoy.fr

ESSYM

ECOLE SUPERIEURE
DES SYSTEMES
DE MANAGEMENT

une école de la

 CCI PARIS ILE-DE-FRANCE